

Aujourd'hui six novembre mil sept cent quatre vingt treize
 L'an second de la république française une et indivisible
 (en) séance extraordinaire nous maire et officiers municipaux et membres
 du conseil général de la commune et autres citoyens
 etans assemblés au lieu des séances nous avons délibéré d'une
 voix unanime de déclore les halles qui sont bâties sur la
 place publique pour en jouir pour l'intérêt de toute la commune et
 pour la facilité du marché qui s'y tient qui est très utile
 pour la commune et pour toutes les communes voisines en foi
 de quoi nous avons tous signé et nous rendons responsables de toute
 poursuite qui pourroit être intentée.

Nicolas Gohin pr. de la commune		L. Vatin Maire	
P. Pigeon officier	Baguelin Germain Chauvet	Désiré	Mardelet
Charles Rabussier		Jean Simon	
	Lenormand		
Charles Lallemand . Gilbert	Jean Baptiste Guichar	Nicolas Lallemand Jean Le Coq	
Martin Godfroy	Jean François Lucas	...	
LF Rousseau	Cornevin	L. Saffray	F. Hardelay
JM Parrod	Jean Baptiste Lecoq	Bardé	
Vaché	L. Bouttevillain	André	
	Choisnel		
Guillaume Lecoq	Lepage	Pierre .	
Sevet	Michel Godfroy	Defresne, curé	
Cx Dieu	Meslier	Dobineau	Larché
Pierre Langlois			
JB Bellan	Langevin	Nicolas Gohin fils Bardé fils	
Marlé	Adrien de La Barre		

Tous les citoyens ci dessous nommés ont comparu et déclaré ne savoir
 signé qui sont les citoyens Jacques Pigeon, Jean Baptiste Pigeon, Denis Avisse,
 Simon David, Pierre Lucas, Charles Lallemand, François Lecocq, Rémi Lecoq, Louis
 Lecocq, (Aignan Lauvré ?), Louis Rabussier, Jean Baptiste Lallemand, Jean B^{te} Lecoq
 fils, Pierre Grave, tous citoyens qui n'ont pas signé.

Lucas, s^{taire}

Le 06/11/1793
 archives de la Commune de Thoiry

(ce jour là Philippe Egalité, ci-devant duc d'Orléans est guillotiné)